

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION  
DU POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU CŒUR ENTRE-DEUX-MERS  
COMITE SYNDICAL du 17 septembre 2020**

REÇU LE

**DELIBERATION N°21/2020**

24 SEP. 2020

**Objet : Délégués CNAS**

Sous-préfecture de Langon  
Cironde

L'an deux mille vingt, le dix-sept septembre à dix-sept heures, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Cœur Entre-deux-Mers dûment convoqué, s'est réuni à Targon.

Date de convocation du Comité syndical : 9 septembre 2020

Présents :

TITULAIRES			SUPPLEANTS		
<b>CDC RURALES DE L'ENTRE-DEUX-MERS</b>					
DALLA LONGA	Marie-France	✗	BOUDON	Chantal	
FAVORY	Jean	✗	DELBARY	Aline	
MAULUN	Frédéric	✗	GUÉRIN	Éric	
TESSIER	Sylvie	✗	LAPUYADE	Arlette	
<b>CDC LES COTEAUX BORDELAIS</b>					
AUBIN	Maryse	✗	AVINEN	Marc	
JOUCREAU	Michel		BONNIER	Patrick	✗
LHOMET	Sylvie	✗	ZIMMERLICH	Julia	
LURTON	Thierry	✗	CHAMPALOU	Karine	
DESTRUEL	Philippe		LABBÉ	Hélène	
<b>CDC DU SECTEUR DE SAINT-LOUBES</b>					
QUENNEHEN	Vincent	✗	LA MACCHIA	Bruno	
MARTIN	José	✗	YANINI	Daniel	
MOREAU	Luc		DA COSTA	Laëtitia	✗
FAVRE	Emmanuelle	✗	KOUTCHOUK	Harrag	✗
COTSAS	Pierre	✗	SEVAL	Pierre	✗
BAGOLLE	Céline	✗	AYAYI	Sylvie	
<b>CDC DES PORTES DE L'ENTRE-DEUX-MERS</b>					
MONGET	Alain	✗	ROUGIER	Frédéric	✗
HARRIS	Anne	✗	SCHOMAECKER	Denise	✗
ZEFEL	Nathalie	✗	CASTAING	Corinne	
GOEURY	Céline	✗	CHAZALLET	Patrice	✗
MARTRET	Marion		DELPONT	André	
<b>CDC DU CREONNAIS</b>					
ZABULON	Alain	✗	MONNERIE	François	✗
PAGÈS	Bernard	✗	LAFON	Maryvonne	✗
CHIRON-CHARRIER	Marie-Antoinette	✗	BARTHET-BARATEIG	Romain	
BOIZARD	Alain		JOYEUX	Jean-Luc	

Nombre de délégués en exercice : 24 titulaires

Quorum : 13

Délégués présents (titulaires et suppléants) : 28

Délégués excusés en cours de séance : 0 (nom – heure de départ)

Délégués représentés : 2 pouvoirs

de Alain BOIZARD à Bernard PAGÈS

de Luc MOREAU à Emmanuelle FAVRE

Délégués représentés en cours de séance : 0 (pouvoir - heure)

Vu la délibération n°56/02 du 19 décembre 2002 du Comité syndical relative à l'adhésion au Comité National d'Action Sociale pour le personnel des Collectivités Territoriales (CNAS)

Considérant que le Comité syndical a été renouvelé lors des dernières élections.

Considérant que le CNAS demande au PETR de désigner les nouveaux délégués : un délégué du collège des élus et un délégué du collège des agents.

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité des suffrages exprimés, de désigner pour cette mandature les délégués au CNAS suivants :

- M. Alain MONGET, pour le collège des élus,
- Mme Hélène BANCELIN, pour le collège des agents.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision de nomination peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication,
- le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Fait et délibéré le 17 septembre 2020**

**Le Président**

The image shows a handwritten signature in red ink over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'PETR du Coeur Entre-Deux-Mers' around the perimeter and a central emblem. Below the signature and stamp, the name 'Alain MONGET' is printed in black capital letters.

**Alain MONGET**